



PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Des aides aux travaux pour
un logement plus économe

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Pour payer moins de charges et avoir un logement plus agréable à vivre, il est parfois nécessaire de faire des travaux de rénovation thermique. L'investissement est important mais il y a des aides financières pour les propriétaires aux revenus modestes. C'est le programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) soutenu par la Métropole de Lyon.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT

SOLIHA, partenaire de la Métropole de Lyon vous accompagne gratuitement pendant votre projet de rénovation thermique.

Depuis le premier contact et jusqu'à la fin des travaux :

- réalisation du diagnostic thermique et évaluation énergétique,
- aide au montage technique du projet de travaux,
- assistance dans les démarches administratives et financières.



POUR QUELS TRAVAUX ?

Les travaux de rénovation énergétique peuvent concerner l'isolation des murs, de la toiture, le système de chauffage, les planchers, les menuiseries. Ils peuvent être réalisés en maison individuelle ou en copropriété.



LES CONDITIONS

- Être propriétaire occupant.
- Avoir des revenus modestes, sous les plafonds de ressources.
- Occuper un logement construit depuis plus de 15 ans
- Obtenir un gain énergétique d'au moins 25% à l'issue des travaux.



ATTENTION

- Vous ne devez pas commencer de travaux avant d'avoir déposé un dossier auprès de l'Anah.
- Vous ne pourrez pas bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



€ QUELLES AIDES ?

Selon vos revenus, vous pouvez cumuler :

- une subvention de l'Anah de 35% à 50 % du montant des travaux (plafonnés à 20 000 € HT)
- une aide de solidarité écologique de l'État de 10% complémentaire (dans la limite de 1 600 € ou 2 000 €)
- une prime de 1 000 € de la Métropole de Lyon

À ces aides peuvent se rajouter :

- une aide Ecoreno'v
- un éco-prêt à taux zéro
- des prêts attractifs
- un crédit d'impôt
- d'autres subventions (communes, caisses de retraite, etc.)

Des solutions existent également pour faire l'avance des frais et financer le reste à charge des travaux (aides PROCIVIS par exemple)



Les aides sont calculées en fonction de vos revenus et du montant des travaux.

PLAFONDS DE RESSOURCES ANAH 2017

Revenu fiscal de référence N-2 ou N-1

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	14 360 €	18 409 €
2	21 001 €	26 923 €
3	25 257 €	32 377 €
4	29 506 €	37 826 €
5	33 774 €	43 297 €
Par personne supplémentaire	+ 4 257 €	+ 5 454 €



Le plafond des revenus a été relevé en 2015 : aujourd'hui 45% des propriétaires qui occupent leur logement peuvent y prétendre. Vous êtes peut-être concerné !

VOUS ÊTES CONCERNÉS ?

Vous voulez savoir si vous êtes éligibles ? Vous êtes intéressé-es et n'avez pas encore engagé de travaux ? Vous avez des questions sur le montant des aides, des questions techniques sur les travaux ? Vous ne savez pas par quoi commencer ?



Adressez-vous à :

SOLIHA – Solidaires pour l'habitat

51, avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr
www.rhonegrandlyon.solihha.fr

Pour un calcul des aides :

www.quelleenergie.fr/aides-primés/aides-anah/habiter-mieux

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole